

Le vingt-deux juin deux mille-vingt à dix-huit heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 16 juin 2020, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

Etaient présents : Catherine VEROVE, Marie-Paule CAMPION, Gertrude LEJOSNE, Florence DUFOSSÉ, Louis KALTENBACH, Didier HAMY, Louis BOUTROY, Adrien BOLLART, Jérémy TERRAL, Pascal DUQUESNE.

Monsieur Louis BOUTROY été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal.

L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

Convention de partenariat avec EDEN 62.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention de partenariat pour la gestion d'espaces naturels sensibles entre EDEN 62 et la commune.

A l'unanimité l'assemblée adopte cette convention dans la rédaction ci-jointe.

Convention de gestion des parkings de Haute Escalles et du cran

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention entre le conservatoire du Littoral, Le Département, EDEN 62 et la Commune.

Celui-ci a été modifié par monsieur le Maire.

Après réflexions et discussions, l'assemblée, à l'unanimité des présents accepte les termes de la convention modifiée ci-jointe :

En vue d'assurer la gestion du parking de Haute-Escalles.

Par contre, considérant que l'entreprise à qui a été confié l'aménagement des espaces verts doit assurer la bonne reprise des végétaux, et assurer l'entretien pendant 2 ans :

Par conséquent, refuse l'entretien des espaces verts du parking du cran rue de la mer et demande que ce point soit réétudié en 2022.

Néanmoins, accepte de maintenir les lieux propres et d'assurer la collecte des déchets.

L'entretien de la voirie, reste à la charge du Département sur les 2 parkings.

Soutien au commerce local - Convention de subventionnement avec la Région

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre de la crise économique liée à l'épidémie de coronavirus COVID-19, il apparait souhaitable d'aider les commerçants qui ont subi un préjudice important.

Par conséquent, propose la convention jointe avec la Région Hauts de France.

A l'unanimité des présents, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Région, ainsi que toutes pièces concernant ce dossier.

A l'unanimité des présents, l'assemblée accepte de verser une aide d'un montant plafonné à 2 000 € si ce dossier est jugé recevable par l'Agglomération.

FOND DE CONCOURS

A l'unanimité des présents, l'assemblée accepte de solliciter un fond de concours auprès de Grand Calais pour les travaux de mise en sureté de l'école, prolongation de la borduration rue de l'église et réparation de la rue de la Folle Emprise.

FDE

La séance ouverte, Monsieur le Président informe les conseillers qu'un membre du Conseil Municipal doit être délégué auprès de la Fédération Départementale d'Energie.

Sont élus, Marc BOUTROY et Pascal DUQUESNE.

Transmission des actes en sous-Préfecture par voie dématérialisée

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

– décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,

– décide par conséquent de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec Monsieur le Préfet du Pas-De-Calais, représentant l'État, à cet effet,

– décide par conséquent de choisir le dispositif "BL Échanges Sécurisés" et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission

des actes au contrôle de légalité via la plateforme de la société **Berger – Levrault**

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le point information touristique sera tenu par Madame Rose DUQUESNE. Les 07 et 08 juillet elle sera en formation à l'Office de Tourisme Intercommunal. S'installera dans les lieux le 09. Le chalet sera ouvert tous les jours à partir de cette date en juillet et août à l'exception du lundi. En septembre les samedis et dimanches matin.

Vote du BP 2020

- Présentation et vote du budget primitif du service ECOLE

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de **63 430 €**.

Et en investissement équilibré à **2000 €**.

A ce jour, l'effectif de l'école est de 75 enfants dont **56** élèves pour Peuplingues et de **11** élèves pour Escalles + de **8** élèves de l'extérieur, soit un total de **75 élèves**.

Ne pouvant réclamer aux enfants de l'extérieur et conformément à la convention, il est proposé la répartition suivante et la participation de chaque commune.

$$\text{Peuplingues } \frac{44500 \times 56}{67} = 37\,194 \text{ €}$$

$$\text{Escalles } \frac{44500 \times 11}{67} = 7\,306 \text{ €}$$

Soit un total de : **44 500 €**

Les deux communes verseront leur participation en une fois en juillet 2020.

Service MAIRIE : Le fonctionnement est équilibré à 398 843.66 €, en investissement dépenses à 216 409.00 €, en recette 216 409.60 €.

Globalement le budget est équilibré à 680 683.26 €.

L'ensemble a été adopté à l'unanimité des présents.

La réunion s'est terminée à 20h00.